



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2026-018

Portant signature du devis de la société Léon l'enseigniste pour l'achat et l'installation des enseignes et de la signalétique du nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2026_029 du 09 avril 2026, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° DC26-0177/01 de la société Léon l'enseigniste d'un montant de 4 865€ HT, soit 5 838€ TTC,

Considérant la nécessité de l'achat et de l'installation des enseignes et de la signalétique pour la visibilité et le guidage du nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge,

DECIDE

De signer le devis N° DC26-0177/01 d'un montant de 4 865€ HT, soit 5 838€ TTC, de la société Léon l'enseigniste pour l'achat et l'installation des enseignes et de la signalétique du nouveau siège administratif de la Communauté de communes Terre d'Auge

De dire que les crédits sont inscrits en section d'investissement

Fait à Pont l'Evêque, le 04 juin 2026

Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...../...../.....

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes

REÇU EN PREFECTURE
Le 08/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-241400878-20260605-CC_DEC_2026